

## Séance du mardi 4 février 2014

*Présents : M. GUERIN Louis-Gérard, M. VALLEE Jean, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, M. ESNAULT Franck, Mme DUBOIS Nelly, M. MARIE Patrice, M. MARCON Guy, M. SIMON Michel, M. BOSSERAY Dominique, Mme SEJOURNE Martine.*

*Absents : Mme BOURGES Marylène, Mme GESLAND Jessy, M. DELATTRE Sébastien, Mme RIPOCHE Mariannick (pouvoir à M. Franck ESNAULT).*

### **Achat suite au vol du 13/01/2014 à l'atelier communal:**

#### **➤ Véhicule communal**

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition par la Commune, près de la société GUILMAULT, à Fougères, d'un véhicule diesel, garanti 6 mois, affichant au compteur 85.200 Kms, pour un montant de 12.669,50 € TTC (aménagement intérieur inclus). Délibéré par 12 voix.

#### **➤ Matériel et Outillage**

Le Conseil Municipal décide de retenir les 3 propositions suivantes :

↳ Sarl LM Motoculture, située à FOUGERES pour l'acquisition d'un souffleur, d'une tronçonneuse, d'un coupe bordure et d'un taille haie ainsi que d'une tondeuse et de divers accessoires pour un montant global de 3.566,66 € HT soit 4.280,00 TTC.

↳ Société BEAUPLET, située à FOUGERES, qui s'élève à 1.107,21 € H.T. soit 1.328,65 € T.T.C., pour l'achat d'un ensemble d'outillage.

↳ Sarl FIAF, située à FOUGERES, d'un montant de 705,05 € H.T. soit 846,06 € T.T.C. pour l'achat d'une meuleuse, d'une perceuse visseuse et d'un perforateur.

Délibéré par 12 voix.

### **Modification de l'éclairage public**

Dans un souci d'économie, l'éclairage hors départementale n° 177 sera allumé le matin à partir de 6 h 30 et le soir, du dimanche au vendredi, l'extinction sera programmée à 21 h 30, le samedi soir étant maintenu jusqu'à minuit. Le Conseil Municipal, par 12 voix, accepte la proposition de la Sté Bouygues Energies et Services, située à La Selle en Luitré, qui s'élève à 1.165 € HT soit 1.398 € TTC pour la modification technique.

### **Beaulieu : échange Commune/M. et Mme SIMON Bertrand**

M. le Maire propose de procéder aux échanges de parcelles d'une surface de 12a 72ca appartenant à M. et Mme SIMON Bertrand et de parcelles de 13a 87ca appartenant à la commune de Landéan, pour faciliter l'accès au lotissement du Village de Beaulieu :

Après en avoir délibéré, par 12 voix, le Conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire, la Commune de LANDEAN supportant les frais de bornage, document d'arpentage, procès-verbaux de cession, exécutés par M. LE TALLEC, Expert-Géomètre à Fougères et les frais d'acte établi par Maître EGU/HARDY, Notaire, à Louvigné du désert.

### **Immeuble au 1 rue de l'église : Aménagement, amélioration thermique et travaux salle de bains.**

La commune de LANDEAN étant propriétaire de l'immeuble situé au 1, rue de l'église, décide de réaliser des travaux d'amélioration thermique et d'aménagement de cuisine ainsi que des travaux de faïence et de carrelage dans la salle de bains. Le Conseil Municipal accepte le devis des entreprises ci-après:

↳ Ets DANDIN-ROUSSEL à LANDEAN, pour la fourniture et pose de 5 fenêtres en PVC, doublage en placostil pour un montant de 7.307,00 € H.T. soit 7.708,89 € T.T.C.,

↳ SARL BRETON à Le Loroux pour l'aménagement d'une ouverture dans un mur entre la cuisine et la salle pour un montant de 5.350,00 € H.T. soit 5.885,00 € T.T.C.,

↳ SARL PETIT Mickaël à LANDEAN pour la fourniture et pose de carrelage, faïence pour un montant de 1.977,82 € H.T. soit 2.175,60 € T.T.C.

En conséquence et à compter de la fin des travaux, le montant du loyer de M. HOUCKE Thierry sera réévalué, par avenant, à 680,00 €/mois. Délibéré par 12 voix.

### **Convention verbale 2014 avec le GAEC de la Longue Noé**

Après en avoir délibéré, par 11 voix (M. PIRON Didier n'ayant pas participé au vote), le Conseil Municipal accepte de louer, pour la somme de 80,00 €, la parcelle n°381 en section AB, d'une superficie totale de 60 a et 80 ca, au GAEC de la Longue Noé, (La Sauvagerie à Landéan), du 01/01/2014 au 31/12/2014.

### **Convention verbale 2014 avec l'EARL ESNAULT Franck**

Après en avoir délibéré, par 10 voix (M. ESNAULT Franck n'ayant pas participé au vote), le Conseil Municipal accepte de louer, pour un montant de 613,00 €, les parcelles n°401, 421, 154 en section AB et n° 401 en section F, d'une superficie totale de 4ha 65a 22ca à l'EARL ESNAULT, (Le Hallay à Landéan), du 01/01/2014 au 31/12/2014.

### **Acquisition de terrain au village de Beaulieu**

Après en avoir délibéré, par 12 voix, le Conseil Municipal décide de l'acquisition par la Commune de LANDEAN d'une portion de la parcelle n° 934 en section F, soit 103 m<sup>2</sup> au prix de 10 €/m<sup>2</sup>, appartenant à M. et Mme GUICHARD Jean-Marc, domiciliés 1 Village de Beaulieu à LANDEAN, en vue d'améliorer et de sécuriser l'entrée du Village de Beaulieu. Les frais d'acte établis par l'étude de Maître EGU- HARDY, les frais de bornage réalisés par M. LE TALLEC ainsi que le déplacement de la clôture seront pris en charge par la Commune.

### **Acquisition de matériel pour le restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition, près de la société SBCP, située à La Chapelle des Fougeretz, de deux étagères destinées à l'armoire de refroidissement de la cantine municipale au prix de 499,68 € HT soit 599,62 € TTC, ainsi que d'un récipient poubelle pour le chariot de desserte au prix de 89,35 € H.T. soit 107,22 € T.T.C. Délibéré par 12 voix.